

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241216-DCM_2024_12_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2025

L'an deux mille vingt quatre

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2024_12_16

OBJET : BUDGET COMMUNAL 2025 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024_12_07.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 et L.2121-29,

Vu le budget primitif de la commune, adopté lors de la séance du 15 avril 2024, et les décisions modificatives n°1 du 15 avril 2024, n°02 du 28 octobre 2024 et n°03 du 16 décembre 2024,

Considérant que dans l'attente du vote du budget par le conseil municipal en début d'année prochaine, il est nécessaire pour la continuité des engagements de la collectivité d'accorder au maire la possibilité de mandater certaines dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2025, dans la limite de 25 % du montant

des crédits inscrits au budget d'investissement 2024, non compris les annuités de la dette,

Vu la délibération n°2024_12_07 du 16 décembre 2024,

Considérant l'erreur matérielle contenue dans le résultat des votes,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 4 abstentions) :

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget communal de l'exercice 2024, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025,

- précise que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Article	Opération	Crédits ouverts au budget 2024 (BP + DM)	25 %
2031	Frais d'études	313 818,93 €	78 454,73 €
2051	Concessions et droits similaires	89 975,38 €	22 493,84 €
2041511	Subventions d'équipements versées Communes du GFP de rattachement	1000 €	250 €
2046	Attributions de compensations d'investissement	219,44 €	54,86 €
2116	Cimetières	20 000 €	5 000 €
2121	Plantations	3 861 €	965,25 €
2128	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	2 660,10 €	665,02 €
21311	Hôtel de ville	238 350 €	59 587,50 €
21318	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	59 431,50 €	14 857,87 €
2138	Immobilisations corporelles	6 372 €	1 593 €

	Autres constructions		
2152	Immobilisations corporelles Installations de voirie	25 701 ,98 €	6 425,49 €
21533	Réseaux cablés	47 275,20 €	11 818,80 €
215731	Immobilisations corporelles Matériel roulant	18 936 €	4 734 €
2158	Immobilisations corporelles Autres installations	52 284 €	13 071 €
21828	Matériel de transport	21 600 €	5 400 €
21838	Matériel de bureau	11 940 €	2 985 €
21848	Immobilisations corporelles Mobilier	1 930 €	482,50 €
2188	Autres immobilisations corporelles	35 138 €	8 784,50 €
2313	Immobilisations en cours Constructions	210 760,51 €	52 690,12 €
CP réhabilitation école élémentaire Article L. 5217-10-9 du CGCT : <i>Ouverture de crédits dans la limite d'un montant par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent</i>		194 769,48 € (2031)	64 923,15 € (2031)

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 18 décembre 2024
Christian SOULIER, Maire




Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER




Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 21.01.2025
Publié ou Notifié
le : 21.01.2025